

les préférences douanières. Il considère que votre recommandation, telle qu'elle est rédigée, laisserait supposer une chose qui n'existe pas. Par conséquent, je lui ai demandé de rédiger un nouveau texte que vous avez maintenant devant vous. Il est ainsi conçu :

Les délibérations du Comité ont fait ressortir que tout en n'ayant pas une grande importance lorsque le marché est favorable aux vendeurs, les préférences douanières entre les pays du commonwealth pourraient fort bien avoir encore une fois une importance vitale, comme elles l'ont déjà eue, lorsque le marché est favorable aux acheteurs. L'accord de Torquay, comme l'accord de Genève, est fondé sur le principe voulant qu'aucune nouvelle préférence ne soit accordée et qu'aucune préférence existante ne soit étendue.

Votre Comité recommande que lors des futurs pourparlers commerciaux avec d'autres pays le gouvernement s'en tienne au principe actuel qui veut que nulle restriction ou réduction de la marge de préférence ne soit consentie sans recevoir en retour une compensation pleinement suffisante.

M. LAING: Monsieur le président, est-ce que la première phrase a été tirée des témoignages recueillis par le Comité. Je parle de la phrase où il est dit: "Les délibérations du Comité . . .". Est-ce que cela faisait partie des témoignages? Est-ce une déclaration de fait?

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela résume assez fidèlement l'exposé d'ensemble que nous a fait M. McKinnon. Je m'en tiens exactement au texte soumis par M. Macdonnell et vérifié par M. McKinnon.

M. LAING: Est-ce vrai ou bien est-ce simplement théorique?

M. MACDONNELL: Ne vous rappelez-vous pas que M. Harkness a posé la question à un des témoins particulièrement au sujet de l'accord sur le bacon et qu'on lui a alors répondu que la préférence avait eu une grande importance. J'ai relu les témoignages et quand vous avez émis des doutes, j'en aurais eu moi-même, n'eut-ce été l'assentiment de M. McKinnon.

M. LAING: Je me demandais si cela figurait dans les témoignages, si c'était une déclaration qu'avait faite M. McKinnon.

M. MACDONNELL: J'ai relu les témoignages et il m'a semblé que cela représentait assez bien ce qui a été dit.

Le PRÉSIDENT: Le sujet a été discuté et quoique ce ne soit peut-être pas les termes exacts qui ont été employés dans les témoignages cela s'en rapproche certainement beaucoup.

M. LAING: Arrivons aux faits. J'ai posé une question au sujet du commerce entre la Grande-Bretagne et le Canada et j'ai eu la réponse. En 1933, nos importations se sont élevées à 92 millions de dollars, mais en 1950, elles ont atteint 404 millions. Nos exportations totales qui étaient de l'ordre de 280 millions se chiffrent maintenant à 1,200 millions. Donc, les préférences ont-elles une importance "vitale"? A cette époque-là, il s'agissait de sommes insignifiantes.

Le PRÉSIDENT: Par rapport aux valeurs actuelles, ces petites sommes étaient extrêmement importantes.

M. LAING: C'est possible, mais de là à dire qu'elles ont une "importance vitale", il y a une marge. Lorsque les marchandises ne se vendent pas du tout, une très petite somme a probablement son utilité, mais je crois que l'affirmation dépasse la vérité.

Le PRÉSIDENT: Vous rappelez-vous à quelle page cela se trouvait, monsieur Macdonnell?

M. MACDONNELL: C'était le dernier jour.

Le PRÉSIDENT: Je me le rappelle très bien.

M. MACDONNELL: Je crois qu'il y en avait été question au sujet des pommes, mais je m'en souviens très bien en ce qui concerne le bacon.